



Erreur sur le calcul de la plus value

Par **Valerie83700**, le **31/05/2021 à 14:10**

Bonjour,

Il a été fixé à 274.000 € le prix de vente d'une maison neuve à Vesvovato en Corse et le montant de la plus value était fixé par notaire pour 18.235 €. Le prix de vente a été fixé dès le début et il n'a pas changé depuis la signature du compromis de vente.

Or, jeudi passé, j'ai eu la mauvaise surprise de devoir 22.000 € au lieu des 18.235 € lors de la signature de la procuration pour la signature de l'acte authentique fixé le 3 juin. La notaire dit que c'est sa collaboratrice qui a fait l'erreur. Je lui demande depuis vendredi de régler ce problème et de me rembourser la différence. Elle ne veut pas et veut que je prenne un avocat.

Impatiente de votre réponse, pouvez-vous svp m'aider ?

Par **Visiteur**, le **31/05/2021 à 15:02**

Bonjour

Si cette différence est sur les impôts vous en êtes redevable.

Si elle concerne les frais notariés, cela se discute.